

COMMUNE DE SOUES

REGLEMENT DE LA GARDERIE

ECOLE PRIMAIRE Michel BARROUQUERE-THEIL

Année Scolaire : 2018/2019

1°) Admission : L'inscription se fera au secrétariat de Mairie.

Ce service est gratuit.

2°) Il s'agira d'un service de garderie et non d'étude.

3°) Horaires :

Ils seront les suivants et harmonisés avec ceux de l'école :

LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI

7 h 30 et 8 h 20

11 h 45 et 12 h 15

13 h 00 et 13 h 20 → *Uniquement pour les enfants qui déjeunent à la cantine*

16 h 15 et 18 h 30

4°) Il y aura obligation :

- soit de **venir chercher personnellement les enfants à la porte de la garderie et venir l'y reprendre** ;
- soit de **signer une décharge**, dès le début de l'année scolaire, précisant à quelles heures l'enfant sera autorisé à quitter seul la garderie pour rejoindre le domicile familial si tel est le cas.

5°) Fonctionnement :

La garderie fonctionnera les jours d'école (voir horaires ci-dessus).

De même, la garderie ne fonctionnera pas en l'absence des maîtres pendant les heures d'école notamment les jours de conférence pédagogique ou de grève, par exemple.

.../...

6°) **LES PARENTS SERONT TENUS DE RESPECTER RIGOREUSEMENT LES HORAIRES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA GARDERIE.**

LA RESPONSABILITE DE LA MAIRIE NE SAURAIT ETRE ENGAGEE EN CAS D'ACCIDENT INTERVENU SOIT AVANT L'OUVERTURE SOIT APRES LA FERMETURE DE LA GARDERIE.

Garderies : Classes de C.P. - C.E.1

N° Port. : 06.74.97.75.95

Classes de C.E.2 - C.M.1 - C.M.2

N° Port. : 06.74.97.75.96

7°) **Toute admission ne pourra être prise en compte qu'après signature par les parents d'une fiche d'inscription à retirer à la Mairie, avec à l'appui l'ensemble des documents nécessaires.**

8°) **Il est rappelé que tout manquement aux règles élémentaires de discipline sera sanctionné.**

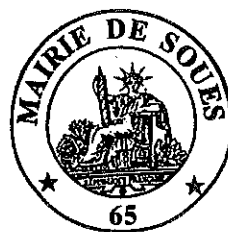
1^{er} remarque : Convocation des parents pour avertissement à l'enfant concerné

2^{ème} remarque : Exclusion de l'enfant pour 1 semaine de la garderie

3^{ème} remarque : Exclusion définitive de la garderie.

9°) **Toute personne ayant des remarques à faire sur le fonctionnement de la garderie et sur les éventuels problèmes entre enfants, doit impérativement s'adresser à Monsieur Le Maire et en aucun cas au personnel de service.**

Roger LESCOUTE
Maire de SOUES



ECOLE PRIMAIRE
Michel BARROUQUERE-THEIL

- : - : - : - : -

FICHE D'INSCRIPTION

Année Scolaire : 2018/2019

Nom de l'enfant :

Prénom :

Date de Naissance : Classe Fréquentée :

NOM ET PRENOM

N° TEL

Père :

Domicile :

Portable :

Adresse :

Mère :

Domicile :

Portable :

Adresse mère si différente :

HORAIRES auxquels vous prévoyez de laisser votre enfant :

LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI

entre :

7 h 30 et 8 h 20

11 h 45 et 12 h 15

13 h 00 et 13 h 20 *Uniquement pour les enfants qui déjeunent à la cantine*

16 h 15 et 18 h 30

Nom de la ou des personne(s) qui en mon absence viendra(ont) chercher mon enfant :

.....

OU Je souhaite que mon enfant quitte seul la garderie à :

..... h (midi)

Dans ce cas signature du représentant légal :

..... h (soir)

ASSURANCE - Nom de la Compagnie :

- 1) En cas d'assurance prise à l'école : le mentionner au moment de l'inscription et nous en faire parvenir un exemplaire, dès que possible.
- 2) Autre assurance : **fournir obligatoirement**, l'attestation avec mention Extra-Scolaire ou Individuelle Accident au moment de l'inscription.

VOTRE ENFANT SERA ACCEPTE EN GARDERIE SEULEMENT A PARTIE DU LENDEMAIN DU DEPOT
DU DOSSIER COMPLET, EN MAIN PROPRE, AU SECRETARIAT DE MAIRIE,
SERVICE « GARDERIES-CANTINE » ET CE AVANT 17 H 30.

En cas d'Accident :

Autorisez-vous les responsables à prendre les initiatives suivantes :

- Transport dans une Clinique : OUI NON

Eventuellement laquelle :

- Transport à l'Hôpital : OUI NON

Personne à prévenir :

Nom et Prénom :

Adresse :

N° de Téléphone : Domicile :

Portable : Mère : Père :

Profession - Horaires et Lieu de travail :

Mère :

Père :

MEDECIN TRAITANT : Nom - Prénom - Adresse :

..... N° Tél :

Soues, le 20

Signatures : précédées de la mention manuscrite « REGLEMENT LU ET APPROUVE »

La Mère

Le Père